

mazars

61, rue Henri Regnault
92075 Paris La Défense Cedex



26, rue Cambacérés
75008 Paris

MRM SA

Rapport des commissaires aux comptes sur la réduction du capital

Assemblée générale mixte du 24 juin 2021 – 15ème résolution

MRM SA

Société anonyme

RCS Paris – 544 502 206

Rapport des commissaires aux comptes sur la réduction du capital

Assemblée générale mixte du 24 juin 2021 – 15ème résolution

À l'assemblée générale de la société MRM SA,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue à l'article L. 22-10-62 du Code de commerce en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Votre Conseil d'administration vous propose de lui déléguer avec faculté de subdélégation, pour une durée de vingt-quatre (24) mois à compter du jour de la présente assemblée, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10% de son capital par période de vingt-quatre (24) mois, les actions achetées au titre de la mise en œuvre d'une autorisation d'achat par votre société de ses propres actions dans le cadre des dispositions de l'article précité.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, qui n'est pas de nature à porter atteinte à l'égalité des actionnaires, sont régulières.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Les Commissaires aux comptes

Mazars

Paris-La-Défense, le 19 mai 2021

Gilles MAGNAN

Associé

RSM Paris

Paris, le 19 mai 2021

Hélène KERMORGANT

Associée